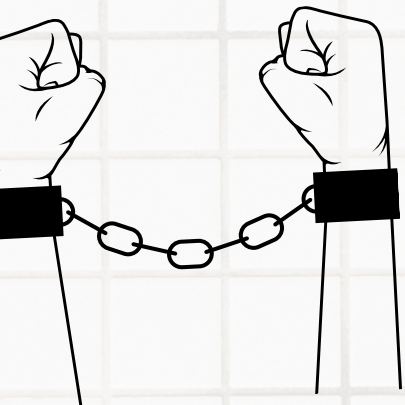
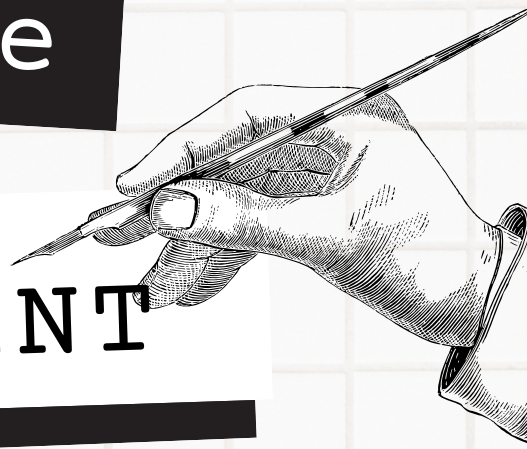


Historique

de

L'AVORTEMENT



1869

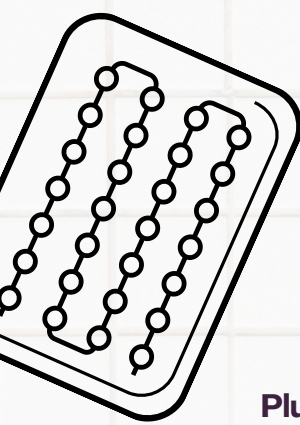
LOI ANTI AVORTEMENT

Le Parlement canadien adopte une loi qui criminalise l'avortement. Une femme qui se fait avorter peut être emprisonnée à vie. La personne qui procure l'avortement est passible de la même sentence.

Annoncer ou vendre des produits contraceptifs devient criminel. Il est aussi interdit de donner des informations sur l'avortement.

1892

PRODUITS CONTRACEPTIFS ET AVORTEMENT = CRIMINEL



1960

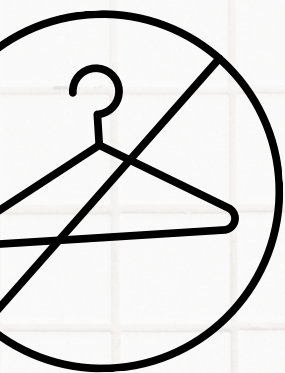
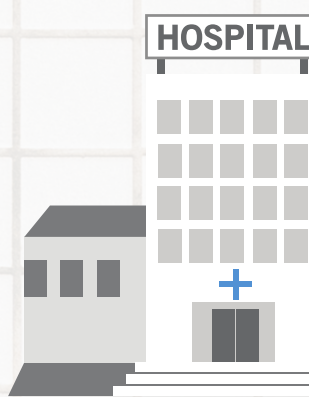
AUTORISATION DE LA PILULE CONTRACEPTIVE

La mise en marché de la première pilule contraceptive est maintenant autorisée par le gouvernement fédéral.

Plus de 45 000 hospitalisations au Canada sont dues aux complications qu'entraîne un auto-avortement ou un avortement clandestin.

1966

HOSPITALISATIONS ET COMPLICATIONS D'AVORTEMENTS



1967

FINANCEMENT DE LA PLANIFICATION DES NAISSANCES

Le financement d'une clinique, d'un centre et d'une association de planification des naissances voit le jour au Québec. Il est la 1ère province à le faire malgré l'interdiction.

Légalisation des produits contraceptifs. L'avortement est aussi permis si un comité composé de trois médecins juge que la vie ou la santé de la femme est en danger

1969

PRODUITS CONTRACEPTIFS ET AVORTEMENTS = LÉGAL



1970

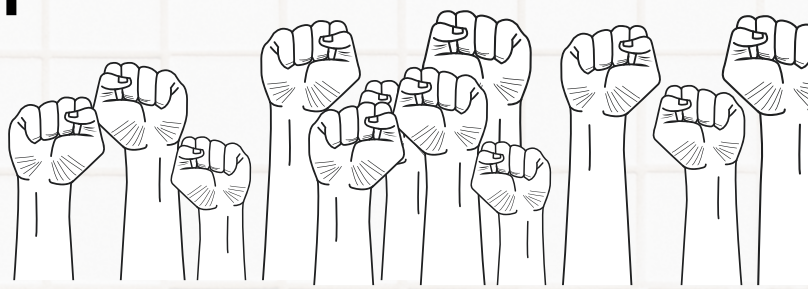
DOCTEUR HENRY MORGENTALER

Le Dr Henry Morgentaler ouvre une clinique d'avortement à Montréal, malgré le fait que cette pratique contrevienne aux dispositions du Code criminel.

Des centaines de femmes sont présentes à Ottawa et à Montréal lors de manifestations pour le droit à l'avortement.

1970

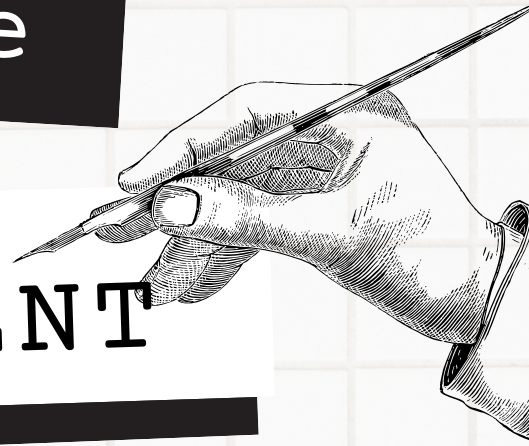
MANIFESTATIONS POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT



Historique

de

L'AVORTEMENT



1976

ARRÊT DES POURSUITES CONTRE MORGENTALER

Au Québec, les poursuites contre le Dr Morgentaler et les médecins qui pratiquent des avortements hors des hôpitaux accrédités sont arrêtées. L'avortement peut dorénavant se pratiquer en clinique.

Pour Santé Canada, l'avortement est une procédure médicale essentielle. Le financement doit donc être assuré par l'assurance maladie

1988

PROCÉDURE MÉDICALE ESSENTIELLE



1988

AVORTEMENT DÉCRIMINALISÉ

En invoquant la Charte canadienne des droits et libertés de la personne, la Cour suprême décriminalise enfin l'avortement

Chantale Daigle se bat pour faire accepter un avortement que son ex-conjoint violent veut empêcher. La cour suprême donnera raison à Chantale Daigle.

1989

SAGA CHANTALE DAIGLE



2008

DROIT À L'AVORTEMENT REMIS EN CAUSE

Un projet de loi privé sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels, est adopté puis finalement rejeté.



Une étude par un comité parlementaire sur les droits du foetus est demandée. Elle sera également rejetée par le Parlement

2012

MOTION WOODWORTH

2022

RETOUR DANS LE PASSÉ

Les USA renversent l'arrêt Roe c. Wade. Le retour de l'interdiction pour l'avortement dans plusieurs états américains fait craindre le pire pour les Québécoises.



Le désir de la ministre Martine Biron concernant la légifération de l'avortement inquiète les Québécoises. Elles se questionnent sur l'utilité de ré-ouvrir ce débat.

2023

UN AUTRE RETOUR DANS LE PASSÉ?

